Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 084-258403153-20231211-DCS_2023_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 11 décembre 2023

DCS n°2023-26

Date de convocation : 1er décembre 2023

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 28
Suppléants : 5
Absents non remplacés :15

Quorum : 25

Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul Roger GONTARD, M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Michel BERARDO, M. Jacques DEMANSE, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL , M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Thierry VERMEILLE représenté par M. Laurent RUCHON
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Pierre MARQUESTAUT
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), M. Patrick SUISSE (Excusé), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé) M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires – exercice 2024

Rapporteure : Pascale Bories

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 084-258403153-20231211-DCS_2023_26-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des élus.
Ainsi le 2ème alinéa de l'article L.2312-1 du CGCT est remplacé par un 1er alinéa ainsi rédigé :
« Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Afin de permettre le débat sur les orientations budgétaires, un point de situation d'une part sur l'avancée de la démarche, d'autre part sur la gestion de la structure est ci-après présenté.

Il constitue le rapport sur les orientations budgétaires :

Le 23 mai 2022, le Syndicat Mixte a prescrit la nouvelle révision générale du SCOT de 2011 en version modernisée sur la base d'objectifs complétés et mis à jour. Cette révision doit répondre aux exigences de l'ordonnance de modernisation des SCoT (2020) qui découle de la Loi ELAN (2018) et traduire les effets de la Loi Climat et résilience (2021).

Depuis 2022, le SMBVA a lancé de nouvelles études afin d'alimenter la mise à jour et la complétude du diagnostic et des réflexions déjà engagées dans la précédente révision et constituant un socle de base.

Un nouveau millésime pour le MOS
Mi 2022, le Syndicat a lancé la production d'un nouveau MOS sur la base d'Orthophotographies de 2021, poursuivant ainsi la série de MOS engagée depuis 2001 (millésimes 2001, 2010, 2014). Ce MOS s'inscrit dans un cadre plus large puisqu'il permettra également de répondre aux enjeux du ZAN, du fait de sa nouvelle nomenclature « usage » et « couverture ». Dans cette étude, le MOS de 2010 a également été mis à jour pour s'inscrire dans la même cohérence et permettre une visibilité sur l'évolution de l'occupation du sol de ces 10 dernières années. Cet élément est primordial pour déterminer la limitation de la consommation d'espace pour les 10 prochaines années et ensuite s'inscrire dans une trajectoire ZAN. Les données brutes livrées en début d'année 2023 ont été mises en ligne sur le site de DATASUD.
Sur cette base, l'AURAV a produit une analyse sur l'évolution de l'occupation du sol dans le SCOT. Entre 2010 et 2021 qui a fait l'objet d'une publication. Dans le même temps, l'Agence a construit un outil d'analyse permettant de visualiser ces données (DATAVIZ) pour faciliter l'utilisation et l'appropriation des chiffres par les territoires.

Le volet Logistique développé et approfondi
Afin d'aborder précisément le volet « logistique » du nouveau DAACL, le Cabinet d'études spécialisé Interface Transport a été retenu pour réaliser une étude Logistique notamment par le prisme du commerce. Après une 1ère phase, de septembre à décembre 2022, de rencontrer d'un grand nombre d'acteurs publics et privés du territoire afin d'alimenter un premier diagnostic, s'en est suivi un atelier technique en novembre avec les EPCI, pour présenter les premiers éléments du diagnostic.
L'année 2023 aura quant à elle permis d'engager un travail d'approfondissement sur différents éléments (localisation, implantation et extension). De nombreux échanges techniques ont eu lieu avec

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 084-258403153-20231211-DCS_2023_26-DE

les EPCI pour définir les stratégies et les secteurs d'implantation privilégiés et prendre en compte les orientations des EPCI en matière de développement de la logistique. Interface Transport a travaillé à retranscrire ces stratégies territoriales de manière à déterminer les conditions d'implantation de la logistique commerciale et de localiser les secteurs d'implantation privilégiés sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon. Un premier Bureau s'est tenu en novembre sur la question de la logistique, le débat a été nourrit par le travail rendu par le Bureau d'Etudes Interface Transport et devra se poursuivre.

Une réflexion autour des ENR et du photovoltaïque
La question de l'implantation des ENR représentant un enjeu de plus en plus important, le SMBVA a proposé un sujet de mémoire de Master 1 à l'Université d'Avignon *« Identification des sites et espaces d'implantation d'énergies renouvelables : Comment concilier préservation des paysages, contraintes environnementales et développement des énergies renouvelables ? Quelles potentialités dans le bassin de vie d'Avignon ? »*
Suite au choix du sujet par un étudiant, le cadre a été redéfini au cours de réunions d'échanges sur la question plus spécifique du photovoltaïque au sol. Ainsi, l'étudiant a pu démarrer ses travaux en octobre 2022 et rendu son mémoire en juin 2023. Pour autant, le travail engagé par cet étudiant a été un peu mis à mal par l'adoption de la Loi 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite Loi ENR. En effet des critères introduits dans la loi n'avaient pas été intégrés dans l'analyse initiale. Néanmoins le travail permettra de nourrir le document de SCOT.
La Loi a introduit la notion de zone d'accélération de production d'énergies renouvelables aussi, le Syndicat suit de près les travaux des EPCI sur la question.

Ces études ont été complétées en 2023 par une étude concernant le volet agricole, dont les fruits sont attendus dans le courant de l'année 2024.

Enfin le Syndicat, avec le soutien de AURAV a réalisé un premier séminaire dans le cadre de cette révision. Ce séminaire construit sur 4 piliers stratégiques du PAS a permis d'engager la collaboration des élus, des techniciens, des personnes publiques associées et consultées au travers de 4 ateliers portants sur les questions suivantes :

- Le partage de l'eau : trouver le bon équilibre pour aujourd'hui et demain (Adaptation au changement climatique, agriculture, adéquation besoins/ressources en eau)
- Construire une organisation équilibrée du territoire (Production de logements é typologies, équipements/services et accessibilité)
- Demain, bien vivre dans nos villes et villages (Formes urbaines et villageoises, nature en ville, santé)
- Vers le ZAN : Où et comment aménager ? (Sobriété foncière, espaces privilégiés, mutabilité des espaces)

La première moitié de l'année 2024 va être consacrée à la finalisation de l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). L'écriture du document d'orientations et d'objectifs (DOO) et du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) déjà engagée, sera poursuivie et amendée des toutes les décisions liées aux travaux en cours.

Le Syndicat s'est fixé comme grand objectif d'aboutir à une approbation du SCOT avant l'échéance des élections municipales de 2026. À ce jour cette échéance est bien respectée.

➢ <u>Réalisations et orientations du Syndicat : volet financier</u>

Le programme de travail de l'AURAV sera précisé début 2024 une fois son programme d'activités validé (Conseil d'administration prévu le 18 décembre 2023).

Le Syndicat n'a plus d'emprunt à rembourser.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 084-258403153-20231211-DCS_2023_26-DE

Les charges à caractère général seront stables et maintenues au même niveau que les années précédentes.

Madame la Présidente propose de maintenir une masse salariale prévisionnelle inférieure à 200 000 €. Pour mémoire le Syndicat a eu des charges de personnel supérieures à 210 000 € jusqu'en 2019.
Cette estimation comprend tous les effets de la réorganisation du Syndicat Mixte et les recrutements induits ainsi que le retour d'un agent actuellement absent.

L'effectif du Syndicat sera ainsi porté à 3,8 ETP en fin d'année 2024.

Madame la Présidente rappelle que le Syndicat met tout en œuvre pour travailler son Budget plus en amont afin que les EPCI, qui sont attentifs à leurs dépenses, puissent intégrer dans leurs prévisions budgétaires le montant de leurs participations et ainsi leur éviter des décisions modificatives en fin d'année.

En vue de la préparation budgétaire, Madame la Présidente propose de maintenir la cotisation à 2 € par habitant pour l'année 2024.

Considérant que le Bureau Syndical, réunion le 27 novembre 2023 a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée.

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la tenue des débats sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 33
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

La Présidente
Pascale Bories

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON